

Distribution de masques auprès des Mirandais



Distribution de masques auprès des Mirandais

La ville de Mirande organise auprès de la population mirandaise, la distribution de masques «grand public» reçus du Conseil Départemental du Gers et de la Région Occitanie Méditerranée, ainsi que de masques jetables FFP1 ou FFP2 reçus de la Communauté de Communes «Cœur d'Astarac en Gascogne» pour les personnes vulnérables.

Chaque habitant(e) recevra ainsi dans un premier temps :

1. Un masque «grand public» en tissu homologué
2. Deux masques FFP2 pour les personnes vulnérables (personnes de + 65 ans et/ou ayant des pathologies avérées).

Puis dans un deuxième temps, dès livraison car les fournisseurs rencontrent des problèmes importants

1. Un masque «grand public» en tissu homologué fourni par la mairie de Mirande.
2. Un deuxième masque «grand public» en tissu homologué fourni par le Conseil Départemental du Gers et la Région Occitanie Méditerranée.

Les Mirandais ont reçu un courrier à leur domicile afin de se présenter à la Halle municipale, pour une première livraison, munis d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et livret de famille,

Afin de fluidifier la distribution, ils sont appelés à s'y rendre le jour correspondant à l'initiale de leur nom de famille:

- si la première lettre du nom de famille est A, B, C, D, rendez-vous le mercredi 3 juin 2020, de 09 h à 12 h et 14 h à 16 h 30,
- si la première lettre du nom de famille est comprise entre E et M, rendez-vous le jeudi 4 juin 2020, de 09 h à 12 h et 14 h à 16 h 30,
- pour les noms de famille de N à Z, le rendez-vous est fixé à vendredi 5 juin 2020, de 09 h à 12 h et 14 h à 16 h 30.

En cas d'indisponibilité pour ces dates, un retrait est possible sur rendez-vous au **05.62.66.86.87**.



Distribution de masques auprès des mirandais



Distribution de masques auprès des mirandais